



ACTUALITÉS

# Clamart Habitat : vous faciliter la vie

Le maire Jean-Didier Berger et son adjointe Colette Huard, en charge du logement, lors de la visite du patrimoine de Clamart Habitat

Le 16 février, Clamart Habitat et la Caisse des Allocations Familiales ont signé la convention *Ideal* pour faciliter les démarches des locataires.

Grâce à elle, Clamart Habitat va pouvoir transmettre à la CAF dans les prochaines semaines, par voie électronique, via le programme *Ideal* (Intégration des Demandes d'Aide au Logement), les renseignements concernant les demandes d'aide au logement qui seront intégrées directement dans le système

d'information de la CAF. Cette procédure, validée par la CNIL, a pour objet de remplacer les envois papier et de faciliter les démarches des nouveaux locataires qui n'effectueront ainsi qu'une seule démarche auprès du bailleur. La demande sera prise en compte immédiatement lors de l'entrée

dans les lieux. L'allocation de logement, si éligible, sera versée directement au bailleur et viendra en déduction du loyer. ■



Clamart  
Habitat